

Projet éolien des Plans - La Faye et Villegats

L'étude paysagère - État initial

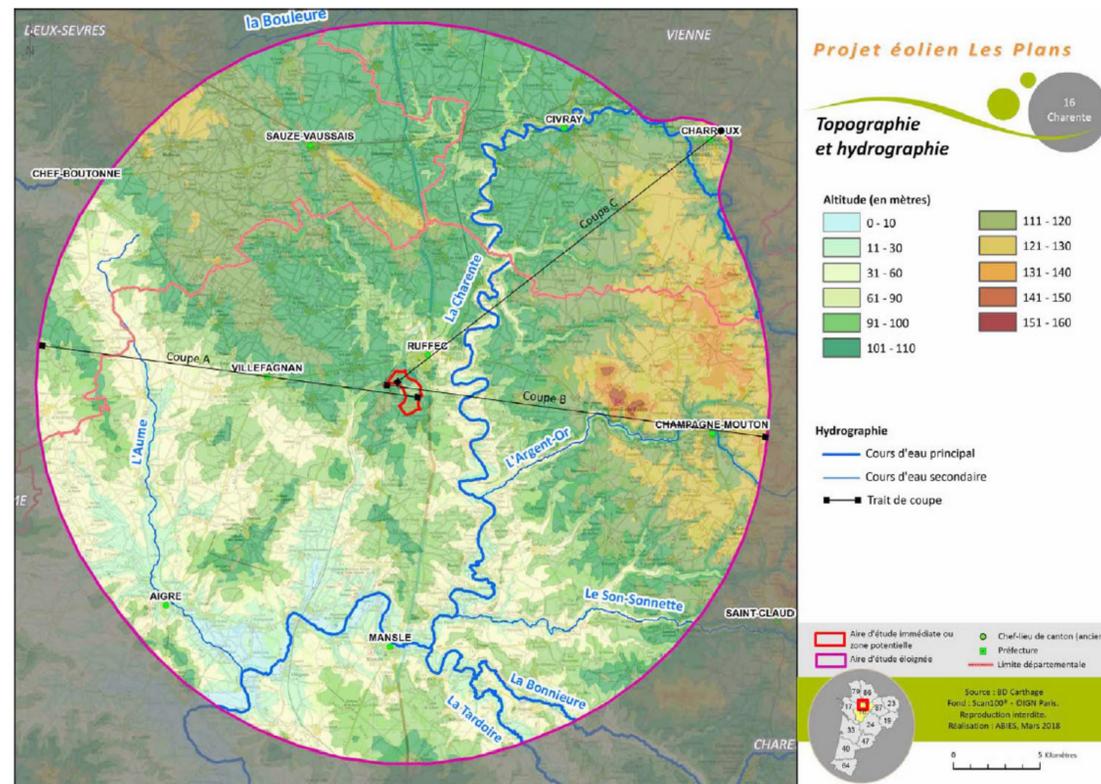
La description du paysage

La zone d'étude est placée au sud de ce qui est parfois appelé le « Seuil du Poitou », qui fait la transition entre d'une part le Massif Armoricaïn au nord-ouest et le Massif Central au sud-est et d'autre part, le bassin parisien au nord-est et le bassin aquitain au sud-ouest. La zone d'étude est située dans la partie sud-ouest appartenant au bassin aquitain.

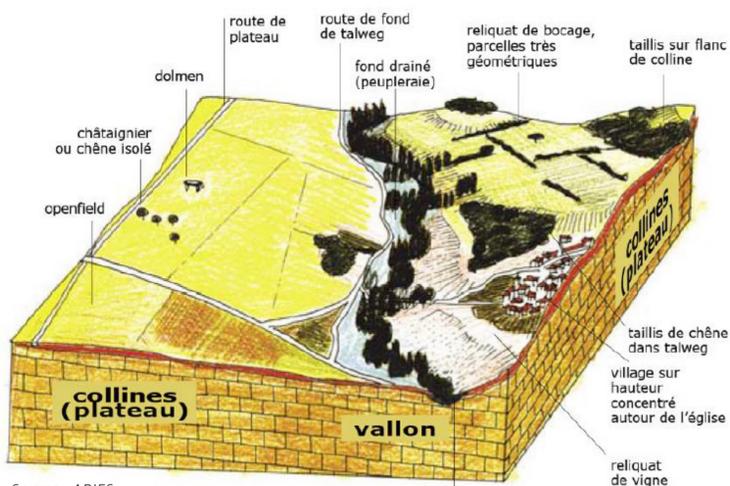
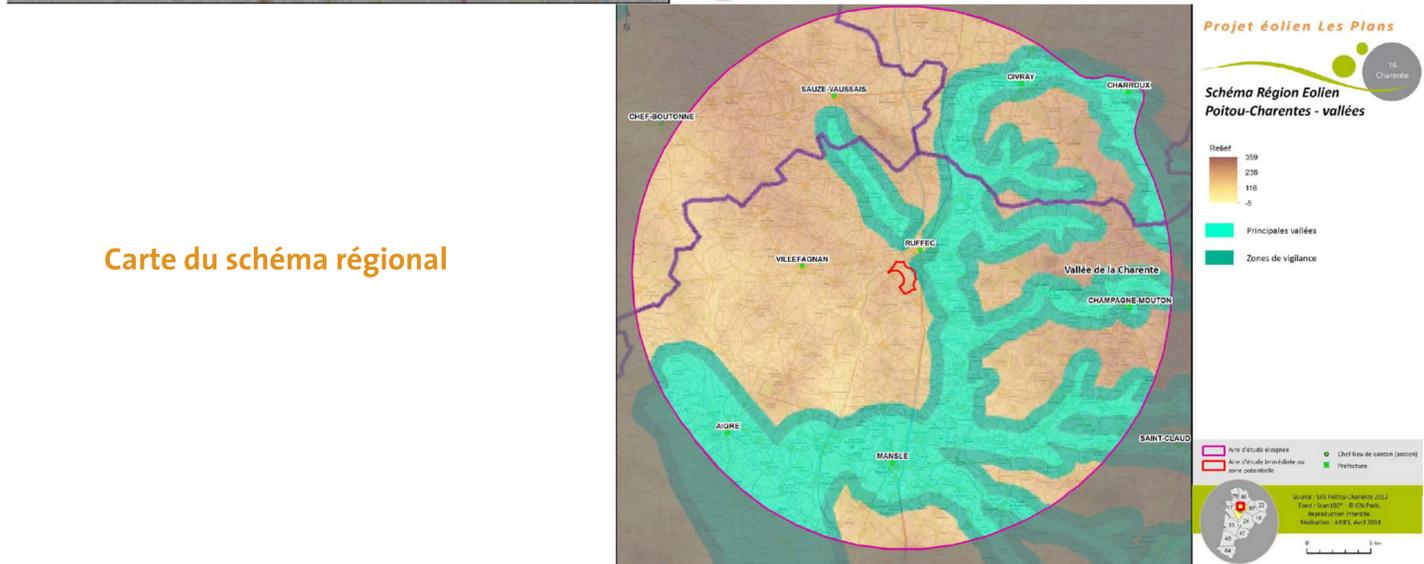
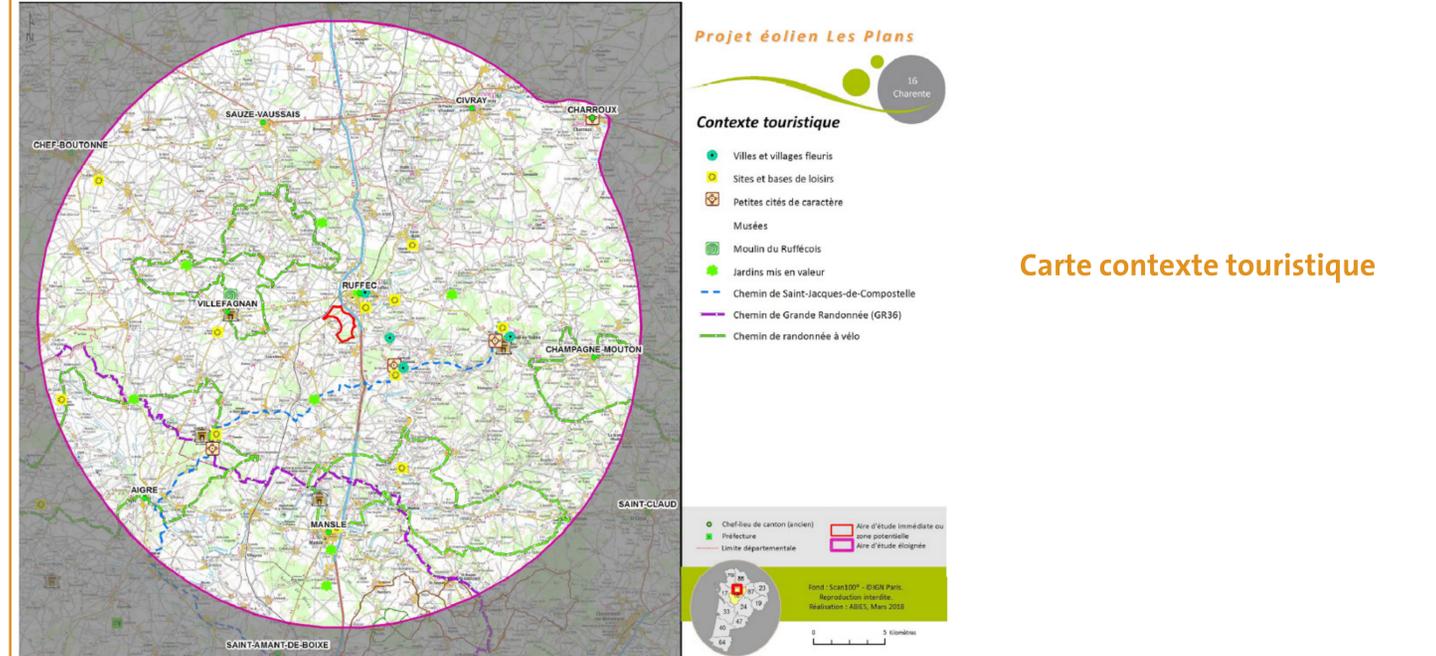
Les altitudes sont peu élevées. Les sommets des collines peuvent atteindre 150 m au plus haut. Quant aux points bas dans les vallons, les altitudes baissent jusqu'à moins de 100 m.

Le territoire est traversé par plusieurs vallées. La vallée de la Charente est la plus significative dans le paysage. Elle sillonne l'aire d'étude éloignée en passant à proximité de Charroux, en traversant Civray, en passant à l'est de Ruffec et traversant Mansle. La Charente organise ce territoire, ses affluents se répandent principalement en rive gauche car descendant du Massif Central : à l'est, on identifie donc les vallées de l'Argent-Or, du Son-Sonnette, de la Bonnierre, de la Tardoire. La vallée de l'Aume s'inscrit à l'ouest du territoire descendant du nord au sud pour rejoindre la Charente.

Ces vallées sont secondaires, mais elles restent structurantes dans le paysage. Leur empreinte et l'ambiance qu'elles dégagent se lisent dans le paysage.



Les enjeux et sensibilités de la zone d'étude



Les points d'attention pour le paysage :

- Veiller à une bonne intégration au regard du contexte humain et les principaux lieux de vie
- Veiller à une bonne cohérence avec les parcs éoliens existants et acceptés (en phase de construction)

Les principes de perception paysagère

